

Signé par Julien BRICHET
Le 1 avr. 2026

Signed with
Universign doc_3zev
tx_qZAv0B4zXXVL

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

EURL A'DOM AUTOMOBILES

Exercice du 01/11/2024 au 31/10/2025

Garage automobile - station service - ventes de v

2 route de Brissac Le Plessis - JUIGNE SUR LOIRE, 49610, LES GARENNES-
SUR LOIRE

SIREN : 798179206



Sommaire

1. Etats financiers	p. 3
1. 1. Bilan actif	p. 4
1. 2. Bilan passif	p. 5
1. 3. Compte de résultat	p. 6
 2. Annexe	 p. 8
2. 1. Faits caractéristiques	p. 9
2. 2. Règles et méthodes comptables	p. 9
2. 3. Notes relatives aux postes du bilan	p. 11
2. 4. Notes relatives au compte de résultat	p. 14
2. 5. Autres informations	p. 15

Etats financiers

Bilan actif

	31/10/2025 (12 mois)		31/10/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 704,76	- 1 704,76		
Fonds commercial (1)	57 959,73		57 959,73	57 959,73
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	207 035,83	- 149 054,97	57 980,86	19 433,58
Autres immobilisations corporelles	163 774,12	- 101 022,23	62 751,89	62 911,93
Immobilisations corporelles en cours	23 521,06		23 521,06	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	453 995,50	- 251 781,96	202 213,54	140 305,24
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	15 500,00		15 500,00	18 800,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	336 560,37	- 17 500,00	319 060,37	358 966,06
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 568,00		2 568,00	13 242,46
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	88 507,80		88 507,80	66 794,33
Autres créances (3)	21 049,89		21 049,89	41 661,73
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Divers				
Disponibilités	28 625,19		28 625,19	33 548,55
Charges constatées d'avance (3)	6 636,74		6 636,74	10 375,46
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	499 447,99	- 17 500,00	481 947,99	543 388,59
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	953 443,49	- 269 281,96	684 161,53	683 693,83
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Part à plus d'un an				

Bilan passif

	31/10/2025 (12 mois) Total	31/10/2024 (12 mois) Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	7 000,00	7 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	86 935,51	59 340,66
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	47 778,45	34 594,85
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	211 713,96	170 935,51
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	16 852,11	16 852,11
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	16 852,11	16 852,11
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	243 055,79	267 633,83
Emprunts et dettes financières diverses (3)	751,58	370,86
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	8 898,21	36 990,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 707,21	99 137,63
Dettes fiscales et sociales	90 175,45	81 275,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7,22	10 497,76
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	455 595,46	495 906,21
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	684 161,53	683 693,83
(1) Dont à moins d'un an	379 130,90	423 552,51
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	140 823,97	199 141,91
(3) Dont emprunts participatifs		

Annexe

Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Le montant des engagements de retraite n'est pas considéré comme significatif. Aucune évaluation n'a été faite au titre de l'exercice.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée de vie des emprunts.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 664,49					59 664,49	
Fonds commercial	57 959,73					57 959,73	
Autres immobilisations incorporelles	1 704,76					1 704,76	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 522,79		84 808,22			394 331,01	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	157 231,25		49 804,58			207 035,83	
Installations générales agencements divers	64 111,16		2 340,00			66 451,16	
Matériel de transport	75 001,58					75 001,58	
Autres immobilisations corporelles	13 178,80		32 663,64			45 842,44	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières							
Total	369 187,28		84 808,22			453 995,50	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 704,76			1 704,76
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 704,76			1 704,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 177,28	22 899,93		250 077,20
Terrains				
Constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	137 797,67	11 257,30		149 054,97
Installations générales agencements divers	36 324,99	4 962,54		41 287,52
Matériel de transport	40 401,25	5 810,20		46 211,45
Autres immobilisations corporelles	12 653,37	869,89		13 523,26
Total	228 882,04	22 899,93		251 781,96

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	116 194,43	116 194,43	
Créances clients et comptes rattachés	88 507,80	88 507,80	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	10 923,45	10 923,45	
Groupes et associés (1)			
Débiteurs divers	10 126,44	10 126,44	
Charges constatées d'avance	6 636,74	6 636,74	
Total	116 194,43	116 194,43	

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Clients	1 990,00	1 200,00	790,00	65,83
Produits à recevoir - Divers				
Total	1 990,00	1 200,00	790,00	65,83

Provisions pour risques

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Pour litiges	16 852,11				16 852,11
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Total	16 852,11				16 852,11

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur valeurs mobilières de placement					
Sur stocks et en-cours		17 500,00			17 500,00
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
Total		17 500,00			17 500,00

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Ventilation des dotations et reprises

	Dotations	Reprises
Dotations et reprises d'exploitation	17 500,00	
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles		
Total	17 500,00	

Dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	243 807,37	176 241,02	46 602,35	20 964,02
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	243 055,79	175 489,44	46 602,35	20 964,02
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	751,58	751,58		
DETTES FOURNISSEURS	112 707,21	112 707,21		
Fournisseurs et comptes rattachés	112 707,21	112 707,21		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	90 175,45	90 175,45		
AUTRES DETTES	7,22	7,22		
Autres dettes	7,22	7,22		
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	446 697,25	379 130,90	46 602,35	20 964,02

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 67 636

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 33 896

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique : 751

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	7 369,38	17 079,01	- 9 709,63	- 56,85
Charges à payer - Divers	33 091,28	34 615,90	- 1 524,62	- 4,40
Total	40 460,66	51 694,91	- 11 234,25	- 21,73

A'DOM AUTOMOBILES
EURL au capital de 70 000 euros,
immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 798 179 206,
dont le siège social est situé 2 ROUTE DE BRISSAC, LE PLESSIS - JUIGNE SUR LOIRE, 49610 LES GARENNES SUR LOIRE

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2026

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 47 778,45 euros.

L'associé unique rappelle en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 86 935,51 euros.

L'associé unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 7 000,00 euros, soit 1,00 euro pour chacune des 7000 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 7 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

L'associé unique obtiendra son dividende de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Julien BRICHET	7000	7 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	7000	7 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 7 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 31,40 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé unique, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 40 778,45 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 127 713,96 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 7 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1,00 euro

Exercice N-2 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Julien BRICHET

